



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-21

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 juin 2021, le *Règlement numéro 345-21*, intitulé « *Règlement numéro 345-21, Règlement de concordance numéro 345-21 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 277-07-13 afin de modifier la délimitation de la zone inondable par embâcle* ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 26 août 2021.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 8 septembre 2021

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE